



CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

VUE D'ENSEMBLE

Au mois d'août 2016, le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale a approuvé le Cadre environnemental et social (CES) qui vise à protéger les populations et l'environnement contre les effets néfastes potentiels des projets financés par la Banque, et à favoriser un développement durable. Ce nouveau cadre couvre un champ d'application plus large et marque des avancées importantes dans les domaines de la transparence, la non-discrimination, l'inclusion sociale, la participation du public et la responsabilité. Il fait aussi une plus large place au renforcement de la capacité propre des pays emprunteurs à traiter les problèmes environnementaux et sociaux.

Pourquoi modifier les politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale ?

Le monde a changé depuis que les politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale en vigueur actuellement, connues comme les « Politiques de sauvegarde », ont été formulées il y a plus de 20 ans. Le CES consolide et modernise bon nombre des exigences des Politiques de sauvegarde. Il fait partie d'une série d'initiatives clés – y compris la réforme des marchés publics et l'élaboration des stratégies relatives au climat et au genre – menées récemment par la Banque mondiale pour améliorer l'efficacité du développement.

Le CES propose une couverture plus large et plus systématique des risques environnementaux et sociaux. Il exige également de prêter attention aux problèmes environnementaux et sociaux tout au long de la préparation et la mise en œuvre d'un projet, en insistant davantage sur la mobilisation des parties prenantes et le suivi. Il précise la répartition des rôles et responsabilités entre la Banque mondiale et ses Emprunteurs, et définit une approche de gestion des risques adaptée aux risques et aux impacts des projets. Le CES est l'aboutissement de l'exercice de consultation le plus large jamais mené par la Banque mondiale, qui a consisté en près de quatre années d'études et de collaboration à travers le monde avec des États, des spécialistes du développement et des groupes de la société civile, soit environ 8 000 intervenants dans 63 pays.



Quelles sont les principales modifications ?

La portée des **questions sociales** abordées de manière explicite a été élargie et comprend désormais une référence spécifique à la santé et la sécurité au travail, aux conditions de travail et d'emploi, à la santé et la sécurité des populations, et à la sécurité humaine dans des situations de conflit ou de criminalité.

Le CES renforce les exigences de transparence et de mobilisation des parties prenantes, celles-ci se retrouvant désormais partout dans le Cadre.

Le CES contient également des dispositions relatives à la non-discrimination contre des personnes ou des groupes défavorisés ou vulnérables. En outre, une nouvelle directive contraignante distincte de la Banque mondiale, qui donne des exemples de ces groupes, exige des spécialistes de la Banque qu'ils aident les Emprunteurs à prendre en compte, atténuer et gérer les risques potentiels de discrimination.

Le CES appelle également l'attention sur des **questions environnementales** supplémentaires comme l'estimation des émissions de gaz à effet de serre générées par des projets, la gestion durable des ressources naturelles biologiques et la gestion de l'eau.

En quoi le nouveau Cadre environnemental et social constitue-t-il une amélioration ?

Le CES est un ensemble complet de mesures robustes qui placent la barre très haut par leur portée et leur ampleur. Il harmonise les protections environnementales et sociales de la Banque mondiale avec celles des autres institutions de développement, et inclut des avancées dans des domaines importants.

Il fournit une protection complète aux travailleurs, aux communautés et aux groupes défavorisés ou vulnérables.

En prenant en compte un plus large éventail de risques environnementaux et sociaux et d'effets potentiels, le CES favorise l'obtention de résultats meilleurs — et pérennes — sur le plan du développement.

Comment le CES aidera-t-il les Emprunteurs avec leurs propres cadres environnementaux et sociaux ?

Le renforcement des systèmes nationaux dans les pays emprunteurs est reconnu comme un objectif central de développement dans les accords internationaux approuvés par la Banque mondiale et la plupart de ses actionnaires, notamment la Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

De ce fait, le CES met davantage l'accent sur l'utilisation des cadres environnementaux et sociaux des Emprunteurs, afin de renforcer durablement les institutions des Emprunteurs et d'améliorer leur efficacité. Dans le cadre du CES, tout ou partie d'un cadre environnemental et social d'un Emprunteur peut être utilisé pour un projet lorsqu'il est établi que cela permettra de gérer les risques et les impacts du projet et donnera lieu à des résultats conformes aux objectifs du CES.

Quel est le champ d'application du CES ?

À compter du 1^{er} octobre 2018, le CES s'applique à tous les nouveaux financements de projets d'investissement de la Banque mondiale. Puisque les projets en cours continueront d'appliquer les Politiques de sauvegarde, les deux mécanismes coexisteront pendant environ sept ans.



Pour en savoir plus, contacter Lucie Blyth à l'adresse lblyth1@worldbankgroup.org